



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-553 – RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 18 décembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

**Règlement numéro 2025-553 – Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026**

QUE le règlement vise à décrire la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 ;

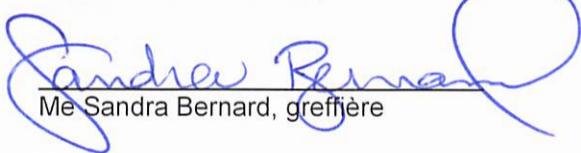
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- |                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| - Avis de motion :               | 15 décembre 2025 |
| - Dépôt du projet de règlement : | 15 décembre 2025 |
| - Adoption du règlement :        | 18 décembre 2025 |

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 19 décembre 2025.

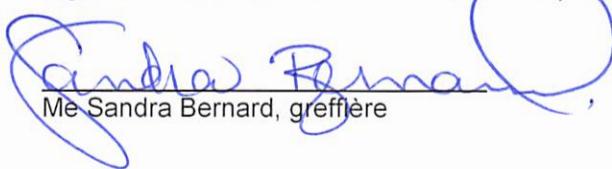
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le bâbillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 19 décembre 2025.

Signé le 19 décembre 2025, à Beauceville, province de Québec.

  
Me Sandra Bernard, greffière